Agriculture et Environnement.

De nombreux habitants du canton ont assisté vendredi 5 mars à la conférence sur le compostage organisée par la commune de Primarette.

En introduction, Mme le Maire a rappelé que cette conférence, imaginée en juin 2008 par la commission communale agriculture et environnement, trouve toute sa légitimité en ce moment. Il est en effet plus que jamais nécessaire de diminuer le volume de ses déchets, à l'heure où la redevance incitative va être mise en place sur le canton.

Après plus d'une heure de conférence et de débat, faire et utiliser son compost n'avaient pas plus de secret pour l'auditoire.

Soucieux de pratiquer rapidement, une vingtaine de personnes n'a pas hésité à se retrouver sous un Soleil radieux, dès le lendemain matin, pour participer à un atelier pratique sur Primarette.

Agenda du prochain trimestre.

Les événements qui vous sont proposés sont extraits du calendrier prévisionnel des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

AVRIL :
Dimanche 4 : Chasse aux œufs. (CDFP)
Samedi 10 : Repas du CCAS
Vendredi 16 : Veillée (Chez Lucas). (CDFP)
Dimanche 18 : Marché des producteurs et vente de fleurs. (Mairie et CCAS)
Vendredi 23 : soirée théâtre. (CDFP)
Samedi 24 : Soirée dansante FCC à Beaurepaire

MAI :
Dimanche 2 : Marche 6, 12 et 22 Kms (CDFP)
Dimanche 9 : Assemblée générale de l'ACCA.
Jeudi 20 : Concours départemental de boules FNACA à Jardin.
Dimanche 23 : sortie mer. (CDFP)
Vendredi 28 : Soirée théâtre (FCC) à Primarette

JUIN :
Vendredi 4 : Conférence Tri et valorisation (Mairie)
Vendredi 4 : Concours de pétanque du FCC à Poussieu.
Samedi 5 : Mille couleurs (Pact)
Dimanche 6 : Dégustation surprise à la SPAR (CDFP).
Samedi 26 : Kermesse du Sou des Ecoles SPAR

Elagage et Lignes Electriques : petit mode d'emploi.

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :
- En domaine privé si l'arbre déborde sur le domaine public où est situé la ligne électrique,
- En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires de plantation.

La distance d'élagage des branches est de 5 m par rapport à une ligne haute tension (20kV) et 3 m par rapport à une ligne basse tension (400V).

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6000 €.

CONSEILS : Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances de sécurité. Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat en cas de dommages susceptibles d'être causés par des arbres dont vous êtes propriétaire.

Si vous élaguez vous-même, en cas d'accident ou d'incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF peut être dégagée.

Emploi - Formation.

Vous recherchez un emploi, vous avez besoin d'aide pour des travaux courants ou exceptionnels, vous souhaitez remplacer un salarié, vous avez un surcroit de travail : **ASPIT EMPLOI** (association intermédiaire agréée depuis 1996 par les services de l'Etat et concourant à l'insertion par l'activité économique) 38870 - SAINT PIERRE DE BRESSIEUX 04.74.20.13.77

Se former en bureautique, sans se déplacer et à toute heure c'est possible avec la plateforme de formation Ouverte et à Distance de **E-GRETA** (Académie de Grenoble) Site de la Côte Saint André
6, avenue Jean Jaurès 38260– LA COTE SAINT ANDRE Contact : *nadia.geoffroy@ac-grenoble.fr*

Etat Civil.

Naissances, Mariages, Décès : Aucun acte enregistré pendant le trimestre écoulé.

Objets trouvés.

Le 12 décembre 2009, un cabas contenant quelques affaires a été trouvé devant le portail du cimetière. Il est à réclamer en Mairie.

Imprimé et distribué par nos soins (320 exemplaires). Commission Communication : A. APPRIEUX, D.DANZO, K. VASSEUR, M. AVALLET, M. SANTONAX.

Primarette Infos Mairie

n° 36

janvier - février - mars 2010

Email : *mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr*

communauté de communes Pays de Beaurepaire
Centre Administratif Beaurepaire 38270

La Mairie
Téléphone : 04.74.84.57.27
Fax : 04.74.79.51.50

Ouverture au public :

le lundi, le mercredi
de 8 h 30 à 11 h
Le vendredi
de 16 h à 18 h
Le samedi
de 8 h 30 à 11 h.

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le matin.

Tél. du Maire Mme APPRIEUX : 04.74.84.51.63

Tél. des Adjoints :
M. DANZO : 04.74.84.56.94
M.FAURE : 04.74.84.56.76
Mme VASSEUR : 04.74.20.47.30

Le manteau blanc de l'hiver.....

LE MOT DU MAIRE

Enfin…le printemps est là, le jaune remplace le blanc. Cet hiver a été long et rude, la neige et le froid ont paralysé notre commune plusieurs jours, mais grâce à l'efficacité de nos agriculteurs, auxquels je dis un grand merci, et de l'entreprise Gabillon, nous avons pu poursuivre nos activités.

Les épisodes neigeux successifs ont endommagé les chaussées. L'heure est au bilan et malheureusement, les premiers constats sont alarmants, les réparations de nos routes risquent d'être importantes.

Pour le moment, Pascal PIBIRI se contente dans l'urgence de boucher les trous qui causent des problèmes de sécurité, en utilisant de l'enrobé à froid. Comme tout le monde le sait, nous ne disposons que d'un seul employé communal et il fait le maximum pour intervenir dans les meilleures conditions, malgré les difficultés. La commission voirie va faire chiffrer le montant des travaux et, vu les coûts attendus, la commune risque de diminuer les investissements.

Pour l'heure, la facture de déneigement s'élève à 10 000 € à laquelle il faut ajouter le sel de déneigement et les heures supplémentaires.

Toujours au chapitre « risques », je voudrais renouveler ma demande à tous ceux qui ont dans leur propriété des arbres surplombant dangereusement la voie publique ou la propriété de leur voisin : procédez à leur élagage sans tarder.

Je me suis adressée personnellement par courrier à certains concernés par ce problème. Je compte sur leur compréhension et les remercie par avance pour leur civisme.

Nous voici à la fin mars, et c'est l'époque où chaque année tous les élus municipaux de France doivent voter le budget de leur commune. Primarette n'échappe pas à la règle. Depuis le début janvier, vos élus se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer le Budget de la commune 2010 et aussi celui du CCAS.

Au mois de février, le conseil municipal a voté le compte administratif et le compte de gestion 2009 élaboré par notre trésorier.

Nous voterons le budget primitif 2010 le 31 mars et vous en trouverez le détail dans votre "infos-mairie" de juin. Ce budget doit permettre de continuer notre développement et de préparer l'avenir de notre commune en toute sérénité.

Comme programmée dans la campagne municipale, nous avions annoncé la mise en place d'une signalétique sur notre commune.

Il s'agit d'un engagement fort de vos élus afin de parfaire la sécurité de chacun et de garantir la facilité d'accès, notamment pour les secours.

Des déplacements dans les communes voisines, des rencontres avec les professionnels de la signalétique nous ont aidés à mieux appréhender les types de panneaux choisis pour Primarette. Maintenant, nous invitons les habitants à donner leur avis et pour savoir les dates d'information, poursuivez votre lecture.

L'abribus du centre village va bientôt voir le jour, nous attendions la disponibilité d'Arnaud Motory, l'entrepreneur choisi pour ces travaux.

Il s'agit d'un chantier collectif avec des Primarettois de 6 à 80 ans (futurs collégiens, collégiens, lycéens, parents, grand parents..). Chacun peut participer à la réalisation des murs en terre et paille (façon pisé) pour l'abribus. Toutes les personnes intéressées doivent se faire connaitre en mairie.

Voici le printemps qui arrive, je remercie tous les primarettois qui fleurissent et embellissent notre commune. Nous avons participé pour la première fois au concours départemental des villages fleuris et nous félicitons Mme Monique Carcel qui a gagné un prix pour son balcon fleuri.

Je vous invite à venir le dimanche 18 avril, lors de notre prochain marché de printemps pour faire le plein de fleurs et découvrir artisanat et produits locaux**.**

Le Maire, Angéline APPRIEUX

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2010 - Inscriptions à l'école maternelle.

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2007 (2006 et 2007 pour les nouveaux arrivants) auront lieu **en Mairie** les **lundi 26** avril et **mardi 27** avril de 16h30 à 17h00 et le **vendredi 30** avril de 16h30 à 18h00.
En cas de problème, vous pouvez appeler l'école maternelle au : 04.74.84.56.83

Les parents, accompagnés de leur (s) enfant (s), devront apporter :

> **le carnet de santé** > **le livret de famille** > **un justificatif de domicile**

C.C.A.S.

Après le succès remporté par le cabaret 2009, les enfants sont partants pour un cabaret 2010.
Si vous voulez participer, réunion préparatoire le :
Mercredi **19 mai 2010** salle d'animation à 10 h 00.
Posez vos questions en prenant contact avec :
Corine TRAVERSIER 04.74.84.58.39
Rebecca MAURO 04.74.84.58.98
Nathalie DESGACHES 04.74.84.53.96

Festival d'humour.

Comme chaque année le festival d'humour a dressé ses tréteaux à Primarette pour une soirée. Ce n'est rien de dire que nous sommes très heureux de ce partenariat avec la ville de Vienne. Nombreux ont été présents à cette manifestation et notamment les habitants des autres communes du territoire de Beaurepaire. Cette année nous accueillons à la salle des fêtes qui se prête admirablement bien à ce style de spectacle, « Choc Frontal ». Ce duo qui a reçu de nombreux prix dans d'autres festivals, nous a proposé une satyre sur nos vies, les grands sujets de la société d'aujourd'hui avec l'ambition de nous faire rire et….nous faire réfléchir à la fois. Et pari gagné, cela est possible ….car la salle était conquise à leur cause.

Heure d'été - Heure d'hiver.

L'heure d'été a été instituée en France en 1975 suite au choc pétrolier de 1974 avec l' objectif d'effectuer des économies d'énergie en réduisant les besoins d'éclairage

Pour faciliter les transports, les communications et les échanges au sein de l'Union Européenne, il a été décidé d'harmoniser par directive du Parlement Européen et du Conseil, les dates de changement d'heure. Ainsi, depuis 1998 pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne, le passage à l'heure d'été intervient le dernier dimanche de mars à 2 heures du matin et le passage à l'heure d'hiver, le dernier dimanche d'octobre à 3 heures du matin.

Le régime de **l'heure d'été consiste à ajouter 60 minutes** à l'heure légale au cours de la période estivale (de fin mars à fin octobre).

Année	Passage à l'heure d'été	Passage à l'heure d'hiver
2010	**28 mars** (à 2 heures du matin)	**31 octobre** (à 3 heures du matin)
2011	**27 mars** (à 2 heures du matin)	**30 octobre** (à 3 heures du matin)

Modifications des tarifs du droit de timbre pour les passeports.

Au terme de l'article 55 de la loi de finances pour l'année 2010, le montant du droit de timbre dont doit s'acquitter le demandeur qui produit des photos d'identité papier à l'appui de sa demande a été baissé de 2 € et a été fixé à :
86 € pour le demandeur majeur (au lieu de 88 €), 42 € pour le demandeur mineur de 15 ans (au lieu de 44 €) et à 17 € pour le mineur de moins de 15 ans (au lieu de 19 €).

Lorsque la prise de photos a lieu au guichet, les droits de timbre demeurent inchangés.

Départ, Arrivée.

Fin décembre 2009 : Petite réception pour remercier Gérard, notre agent technique sur une partie de cette année. Il a contribué par son travail sérieux à apporter bien être et sécurité à tous. Il se tourne vers de nouvelles fonctions et nous lui souhaitons une pleine réussite dans cette démarche.

Depuis, Pascal PIBIRI a repris cet emploi après 2 ans de congés pour convenance personnelle. Bon retour à lui. Devons nous y voir comme un bon présage : il a commencé comme il y a 15 ans par …. une bonne période de neige !!

Bon à savoir..... Et à faire savoir.

En raison des fêtes de Pâques le ramassage des ordures ménagères aura lieu le **mardi 6 avril** au lieu du mercredi 7

La samedi **8 mai** à 11 h 30 aura lieu la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Inter villages des **1000 couleurs** à Pact le 5 juin 2010.
Pour cette journée, une équipe par commune du canton peut être constituée en collaboration avec les associations des villages, les mairies, et les différents partenaires. Cette équipe doit organiser un jeu, fabriquer une mascotte représentant la commune. Pour tous renseignements :
04 74 79 07 20 ou *http://centreilebattoir.net*

Retraite Plus : **NUMÉRO VERT GRATUIT 0.800.941.340** ou *www.retraiteplus.fr*, pour aider les familles à trouver très rapidement une place en maison de retraite EHPAD.

L'association **ADMR DU DOLON** se félicite du succès remporté par la vente des calendriers et remercie les salariés et tous les bénévoles ayant participé à cette opération.

Dans le cadre de la redevance incitative, le SICTOM et la Mairie envisagent l'implantation d'un **P.A.V.** (Point d'Apport Volontaire) (ou point propreté) à l'Est de la commune, sur le haut de la Martinière et des Coches.
Nous lançons à cette occasion un sondage pour savoir le nombre de personnes qui seraient prêtes à fréquenter ce point (colonne à verre, à cartonnettes et plastiques).
Merci de vous inscrire à la Mairie ou apporter vos suggestions.

SICTOM des Pays de la Bièvre.

Mise en ligne du site : *http://www.sictom-bievre.fr* pour toutes les personnes intéressées par le tri des déchets, le compostage domestique et le fonctionnement du centre de tri.

Une opération pour le développement du compostage domestique va être mise en place sur le territoire du SICTOM avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Régional à hauteur de 53 % ce qui va permettre d'acheter un composteur avec bio-seau et mélangeur pour 30 €. Une formation au compostage sera dispensée lors de la remise.
Infos à : Sictom des pays de la Bièvre 53, Rte de Montfalcon - 38940 ROYBON (Tél : 04.76.36.21.75)

Redevance incitative.

Gaspillage des matières premières qui se raréfient, quantités de déchets qui ne cessent d'augmenter… la gestion des déchets est un enjeu environnemental de taille mais c'est aussi un enjeu financier majeur en raison de l'augmentation croissante des coûts d'élimination.

Après l'enquête faite en février (merci à tous pour le bon accueil réservé à Muriel et Maria, nos enquêtrices) chaque foyer sera équipé d'un "bac à puce" avant juillet, pour une période expérimentale de six mois. La puce électronique enregistrera le nombre de vidages du bac et calculera votre facture fictive sur cette période. Début janvier 2011 le système devrait entrer en vigueur. Votre Infos-mairie vous tiendra informé des avancées de ce projet au fur et à mesure de son développement .

Le projet de SIGNALETIQUE : Ce n'est pas l'Arlésienne.....

Comme promis lors de la mise en place de votre nouveau conseil municipal, le dossier signalétique est ouvert : voilà bientôt six mois qu'une commission spéciale du conseil municipal travaille sur cet important dossier : mettre des noms aux rues, chemins, impasses, des numéros sur les habitations et prendre toutes dispositions utiles à la mise en place d'une signalétique efficace.

Cette prescription légale nous incombe. En effet, il faut que les secours et urgences puissent arriver rapidement à votre porte, que les livreurs puissent mieux et plus facilement vous localiser, que le facteur remplaçant qui ne connaît personne sur la commune, puisse apporter votre courrier. Tout cela participe à votre confort au quotidien.

Cela peut paraître simple de prime abord, il n'en est rien : cette opération est faite pour de nombreuses années et, compte tenu du coût qu'elle représente, il est important de bien concevoir le projet. En outre, il y a des règles à respecter, d'importantes adaptations à leur apporter (car aucune commune n'est identique à sa voisine), il faut gérer les particularités locales , trouver des appellations qui fassent (autant que faire se peut) l'unanimité.

Toutes les voies de circulation (communales, intercommunales et départementales) ont été recensées et identifiées. Elles ont toutes été nommées. Elles seront d'ici peu entièrement mesurées et les habitations seront repérées. C'est le système de numérotation métrique qui a été retenu. Les voies privées feront l'objet d'un traitement particulier : les habitations seront répertoriées par une lettre ajoutée au relevé métrique de la voie.

Ce travail préparatoire a été pris en charge par vos conseillers municipaux, diminuant d'autant la facture totale de l'opération.

Du 1° au 17 avril 2010 vous pourrez consulter ce travail en Mairie, pendant les heures d'ouvertures.

Des plans de la commune, des tableaux d'identification des rues, chemins et impasses et leur dénomination seront à votre disposition ainsi qu'un registre pour y consigner vos éventuelles observations. Prenez quelques minutes pour connaître votre nouvelle adresse, découvrir de nouveaux noms, mieux connaître votre commune.

L'étude d'implantation se fera courant avril. Malgré la charge importante de travail restant à faire, les premières plaques de rue devraient être posées vers la mi-juin.